CENTURY 21.

Terre de Provence

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur au 01/08/2025



TRANSACTION

MANDAT SIMPLE		
PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC)	
De 0 € à 120 000 €	7 000 €	
A partir de 120 001 €	6%	

MANDAT EXCLUSIF		
PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC)	
De 0 € à 60 000 €	5 000 €	
De 60 001 € à 120 000 €	7000€	
De 120 001 € à 250 000 €	6,0%	
De 250 001 € à 450 000 €	5,5%	
450 001 € et plus	5,0%	

TERRAINS

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC)
< 100 000 €	7%
> 100 001 €	6%

Le pourcentage s'applique sur le prix de vente.

Honoraires maximum à la charge du mandant (vendeur) sauf disposition contraire au mandat.

LOCATION

CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL	
6 €/m² (zone non tendue) - 8 €/m² (zone tendue)	
ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX	
3 €/m²	
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION	
150 € (à la charge exclusive du bailleur)	

Les montants s'appliquent par m² de surface habitable et pour chacune des parties: locataire et propriétaire.

Les montants s'entendent toutes taxes comprises (TTC) - Taux de TVA en vigueur de 20%.